



ZONAGE REGLEMENTAIRE

-  Zones inconstructibles (n° renvoyant au règlement)
 -  Zones constructibles sous conditions (n° renvoyant au règlement)
 -  Zones B3 d'Aléa Maximum Vraisemblable où doit être mis en oeuvre un Plan Communal de Sauvegarde vis à vis des Avalanches
- ECHELLE 1/5000
- N
-  Limite de zonage réglementaire



COMMUNE DE MOLINES EN QUEYRAS

P.P.R.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE

LA RUA-GAUDISSARD-LE CHEF LIEU-CLOT LA CHALP

SERVICE INSTRUCTEUR :
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

REALISATION :
SERVICE DEPARTEMENTAL DE RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE
OFFICE NATIONAL DES FORETS
MAI 2007

DOSSIER APPROUVE

Etabli le :
Modifié le :
Approuvé le :